

## COMMISSION DEPARTEMENTALE D'AMENAGEMENT COMMERCIAL

Séance du mardi 25 juin 2013

### ORDRE DU JOUR

#### - Dossier n° 111

Création d'un ensemble commercial de 8681 m<sup>2</sup> comprenant une jardinerie de 5249 m<sup>2</sup>, un magasin de bricolage de 2430 m<sup>2</sup> à l'enseigne WELDOM et 6 magasins de moins de 300 m<sup>2</sup> du secteur non-alimentaire sur 1002 m<sup>2</sup>, avenue de l'Isle de Riez à SAINT HILAIRE DE RIEZ.

*Demandeur* : Sarl MANDJI, Sarl MAYUMBA et Sarl SINDARA, futurs propriétaires – Tènement d'Argélique  
- 85400 LUÇON

Décision de la CDAC :	<b>ACCORD</b>	
Nombre de votants :	<b>8</b>	
Ont voté <b>OUI</b> : 7	NON : 1	ABSTENTION:

#### - Dossier n° 112

Création d'un magasin d'articles de pêche et chasse de 352 m<sup>2</sup> de vente, à l'enseigne ALCÉDO, 73 rue du Clair Bocage, ZA de Beaupuy à MOUILLERON LE CAPTIF.

*Demandeur* : SCI DES CHENES, propriétaire, 15 rue Anita Conti – 85000 LA ROCHE SUR YON

Décision de la CDAC :	<b>ACCORD</b>	
Nombre de votants :	<b>8</b>	
Ont voté <b>OUI</b> : 8	NON :	ABSTENTION:

#### - Dossier n° 113

Modification substantielle d'un projet déjà autorisé le 13 juillet 2011, par extension de 488 m<sup>2</sup> (+ 4 boutiques) de la galerie marchande de l'HYPER U et la suppression de 2 magasins non-alimentaires de 1000 m<sup>2</sup> chacun, 45 avenue Georges Clémenceau à CHANTONNAY.

*Surfaces après projet* : hyper : 4134 m<sup>2</sup> – galerie : 1526 m<sup>2</sup> (12 boutiques).

*Demandeur* : SAS SOREDIS, propriétaire des constructions, HYPER U – 45-47, avenue Georges Clémenceau  
85110 CHANTONNAY.

Décision de la CDAC :	<b>ACCORD</b>	
Nombre de votants :	<b>7</b>	
Ont voté <b>OUI</b> : 6	NON :	ABSTENTION: 1